

**Les réseaux IAE interpellent
Valérie Pécresse sur le maintien
de l'exemption du versement
transport pour les AI franciliennes**



Madame Valérie Pécresse
Présidente du conseil
Régional d'Ile-de-France
2, rue Simone Veil
93400 SAINT OUEN

A Paris le 10 Avril 2019

Objet : Exemption versement transport

Madame la Présidente,

Par ce courrier, nous souhaitons vous alerter sur une problématique importante pour le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique francilien : celui de la fin de l'exemption du versement transport pour les associations intermédiaires.

Dans un contexte politique et social marqué par la nécessité collective de faire plus en matière d'inclusion sociale et territoriale, les 68 Associations Intermédiaires franciliennes, présentent dans tous les territoires, accompagnent chaque année près de 13 000 salariés.

L'exonération du versement transport, cadrée notamment par la circulaire n°2005-087, trouve sa justification par une aide au poste inférieure pour les Associations intermédiaires, comparativement aux autres types de structures de l'Insertion par l'Activité Économique.

Aucune modification du cadre législatif ou réglementaire n'étant aujourd'hui applicable comparativement à l'année 2018, il s'agit dès lors d'un choix politique qui, s'il est assumé, serait à ce jour une exception de l'autorité organisatrice des transports franciliens.

Le coût engendré par cette taxe risque de mettre en difficulté des structures connues pour leur dynamisme et donc avoir un impact direct et concret sur le nombre de franciliens accompagnés par l'IAE.

Ainsi le gain opéré par la fin de l'exonération du versement transport auront de toute évidence un impact sur l'insertion et l'accès à l'emploi de nombre de vos administrés.